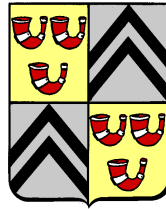




Commune de Braine-le-Château



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL / AGENDA 21 LOCAL

Organisme accompagnateur :



Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Hesbaye
Zoning Industriel – 1360 PERWEZ

Auteur de projet



AMENAGEMENT sc
Chaussée de La Hulpe, 177 Bte5
1170 Bruxelles

Structure du Programme Communal de Développement Rural

Introduction

Première partie :

DESCRIPTIONS DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE

- Documents d'inventaire
- Documents cartographiques

Deuxième partie :

LA CONSULTATION DE LA POPULATION

Troisième partie :

DEFINITION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- Synthèse des atouts et faiblesses
- Synthèse des desiderata de la population
- Objectifs de développement, justification et effets multiplicateurs

Quatrième partie :

FICHES PROJETS

Cinquième partie :

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Annexes

Résumé non technique

INTRODUCTION

Le programme de politique générale du Collège communal pour la mandature 2006-2012 se caractérise par le développement de nouveaux angles d'approche. La commune s'est lancée depuis 2007 dans l'élaboration d'une stratégie globale, le PCDR/A21L, et de plusieurs plans sectoriels¹ tels que :

- le **P.C.M.**, à savoir le Plan communal de Mobilité qui n'est pas encore adopté par le Conseil communal. L'enquête publique s'est terminée en décembre 2009 et l'auteur a déposé en mars 2010 la version corrigée de la phase 3 (propositions). La prochaine étape est le passage en CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) ;
- Le **S.S.C.**, à savoir le Schéma de Structure communal qui sera suivi d'un document réglementaire, le Règlement Communal d'Urbanisme. La phase de diagnostic est actuellement bouclée et l'auteur est en train de rédiger les propositions à destination du Collège communal ;
- Le **Plan d'Ancrage** qui est un plan communal d'actions en matière de logement. Les opérations retenues par le Gouvernement wallon pour 2007-2008 et 2009-2010 sont en cours ;
- Le **Plan de Cohésion Sociale** favorisant la cohésion sociale sur le territoire communal pour la période 2009-2013, selon quatre axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ainsi que le retissage des liens sociaux.

Le P.C.D.R. ainsi que les autres plans et programmes en cours sur la commune apportent une meilleure compréhension des besoins locaux et un foisonnement d'idées et d'actions interconnectées entre elles pour un développement harmonieux de notre entité, face à des défis majeurs tels que le maintien de la ruralité, le vieillissement et l'augmentation de la population ou encore la mobilité !

La construction de ce P.C.D.R. permet tout d'abord d'établir le diagnostic global (socioculturel, environnemental et économique) et précis de notre commune au travers de la désignation d'un bureau d'études pluridisciplinaire, à savoir le bureau *Aménagement* s.c. Grâce à un étroit dialogue avec la population, des groupes de travail se sont mis en place et ont abouti à la rédaction de fiches de projets pour la commune.

L'organisation du marché de services en vue de désigner l'auteur de projet a fait l'objet d'une décision du Conseil lors de la séance du 28 février 2007 (prix forfaitaire estimé de ce marché de services: 65.000,00 EUR hors T.V.A.).

Au terme de la procédure de mise en concurrence du marché, le Collège a décidé (séance du 2 mai 2007) de l'attribuer au bureau *Aménagement* s.c, (1170 Bruxelles), pour un montant forfaitaire de 47.200,00 EUR hors T.V.A.

Par lettre du 16 février 2007, M. Benoît LUTGEN, Ministre régional wallon de l'agriculture, de la ruralité, de l'environnement et du tourisme, informait que la demande faite par le Collège communal à la Fondation rurale de Wallonie (F.R.W.) d'accompagner l'Opération de Développement rural de Braine-le-Château était acceptée à partir de cette année 2007.

Grâce à l'excellent concours de la F.R.W., la participation des citoyens des hameaux et quartiers de nos villages a permis d'élaborer des objectifs et des projets en lien avec le diagnostic établi.

Tant du côté de la F.R.W. (dont la participation est extrêmement précieuse et l'enthousiasme plus qu'à la hauteur des attentes) que de l'auteur de projet désigné, les étapes conduisant à l'établissement d'un pré-diagnostic (radioscopie de la commune sous tous ses aspects physiques et humains) ont été menées résolument.

¹ Les mandataires et administrés ont parfois éprouvé quelques difficultés face à l'inévitable inter-pénétration des différents plans, de leurs enjeux, de leurs objectifs et des solutions avancées.

L'organisme accompagnateur s'est attelé à interviewer une trentaine de "personnes-ressources" de différents horizons (dont la liste a été arrêtée en concertation avec le Collège). Le Bureau *Aménagement* s.c. a procédé – avec l'assistance de l'administration communale notamment - à la collecte de nombreuses données chiffrées (statistiques, paramètres et indicateurs,...) pour cerner au plus près et en toute objectivité les réalités brainoises. Le résultat de ces investigations a été présenté aux membres du Conseil communal le 8 octobre 2007 (réunion exclusivement consacrée à ce sujet).

Jusqu'en janvier 2008 le diagnostic est livré à la population lors des réunions de consultation des différents quartiers de l'entité (des séances spéciales ont eu lieu pour les jeunes des deux localités, le monde associatif et les agriculteurs).

Au terme de cette phase de consultation – qui relève déjà du volet participatif de l'opération de développement rural –, est constituée la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.), qui est le moteur de la réflexion de l'opération (débat, propositions et avis) et est le relais entre le pouvoir communal et la population tout au long des différentes étapes du P.C.D.R.

L'année 2008 a surtout été marquée par la constitution et la mise en route de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) et des Groupes de Travail (G.T.) et d'action (G.A.) qui en dépendent. Cinq G.T. thématiques ont été créés, à savoir : « Cadre de vie », « Mobilité », « Cohésion sociale », « Economie et tourisme » et « Agriculture ». Le G.A. « *La Rurale Attitude* » a particulièrement été productif en 2009 et 2010 par la réalisation d'articles sur le monde rural et la présentation des fermes en activité à Braine-le-Château sous forme notamment d'un poster affiché dans les lieux publics.

Le périodique *A s'crienn*² (complètement relooké à la plus grande satisfaction de tous), le site web communal et le site propre à l'opération de développement rural (<http://www.odr.braine-le-chateau.be>) sont les outils de communication régulièrement utilisés pour informer le plus largement possible la population de l'évolution des travaux.

De plus, dans le programme de politique générale du collège communal pour la mandature 2006-2012 figure également la volonté d'inscrire notre commune dans le **développement durable**.

Il nous a donc semblé opportun d'intégrer l'Agenda 21 local dans notre P.C.D.R. étant donné la finalité commune de ces deux programmes (Conseil communal du 2 juillet 2008). Braine-le-Château figure désormais parmi les communes wallonnes pionnières qui ont décidé de mener leur opération de développement rural conjointement à la mise au point d'un Agenda 21 local.

On notera que l'entrée en service du Conseiller en environnement, au début de l'année 2009, a contribué, en étroite collaboration avec l'organisme d'accompagnement (la Fondation rurale de Wallonie) et l'auteur de projet du P.C.D.R. (le bureau *Aménagement* s.c.), à cette intégration PCDR/A21L en développant davantage les thématiques propres à l'Agenda 21 local au sein de l'opération de développement rural. Un avenant au marché de services régissant la mission de l'auteur de projet a été approuvé dans ce sens par le Conseil communal du 1er avril 2009.

Les travaux de la C.L.D.R. et de ses groupes de travail ont débouché sur la définition de 6 axes prioritaires, autour du défi mobilisateur "*Braine-le-Château, ensemble pour vivre notre ruralité, demain!*" :

1. Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel;
2. Mettre en place une politique communale coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation;
3. Rééquilibrer les deux centres de l'entité et recréer un pôle à Wauthier-Braine;
4. Viser la mobilité durable des habitants, notamment via un réaménagement de l'ancienne ligne 115;

² Le nom du bimensuel communal « A s'crienn » signifie en wallon local « A la veillée » où les histoires du coin se racontaient.

5. Développer l'activité économique par une valorisation des productions locales;
6. Favoriser l'implication de tous les acteurs dans une dynamique sociale villageoise.

Une série de 27 projets, répartis en 3 lots, à mettre en œuvre d'ici 2020 ont été identifiés pour traduire de manière cohérente ces objectifs en réalisations concrètes.

Soulignons que durant notre Opération de Développement rural, les citoyens ont eu des difficultés à comprendre que le P.C.D.R/A21L ne pouvait résoudre tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés (en termes de mobilité et d'aménagement du territoire essentiellement) et que d'autres plans sont en cours d'élaboration et tenteront de répondre à ces inquiétudes spécifiques.

Enfin, pour votre parfaite information, veuillez trouver en annexe 1 une copie des délibérations importantes relatives à l'élaboration du PCDR/A21L :

- Conseil communal du 31 janvier 2007 : décision de principe de lancement de l'ODR ;
- Collège communal du 2 mai 2007 : désignation de l'Auteur de projet ;
- Conseil communal du 9 avril 2008 : désignation des membres de la CLDR et de son R.O.I. ;
- Conseil communal du 2 juillet 2008 : décision de principe d'élaboration du PCDR dans l'esprit d'un A21L ;
- Conseil communal du 4 mars 2009 : remplacement de membres démissionnaires de la CLDR ;
- Conseil communal du 1^{er} avril 2009 : approbation de l'avenant au marché de services conclu avec l'auteur du projet afin de prendre en compte l'élaboration conjointe PCDR/A21L ;
- Collège communal du 1^{er} juillet 2009: approbation d'une première esquisse de stratégie de développement ;
- Conseil communal du 14 octobre 2009 : remplacement d'un membre démissionnaire de la CLDR ;
- Conseil communal du 7 avril 2010 : approbation de l'avant-projet de PCDR ;
- Conseil communal du 7 avril 2010 : approbation de l'avant-projet de PCDR comme Agenda 21 local ;
- Conseil communal du 7 avril 2010 : approbation de la première demande de Convention DR « Wauthier-Braine : aménagement d'une maison rurale et de ses abords dans l'ancienne cure ».

Au nom du Collège et du Conseil communal, j'aimerais remercier tout particulièrement la Fondation rurale de Wallonie pour l'excellent suivi de notre opération de développement rural ainsi que pour le professionnalisme de son animation nécessaire à une bonne participation citoyenne. Et surtout, ce programme ne serait rien sans l'implication des citoyennes et citoyens de nos villages qui ont consacré beaucoup de leur temps, au travers de la consultation publique, des groupes de travail ou de la C.L.D.R., à cette aventure unique qui ne fait pourtant que commencer...

Avril 2010,

Le Bourgmestre et Président de la Commission de Développement rural,
Gérard LEMAIRE